Assemblée Générale du 29 février 2020

ROBIN DES BOIS

Les adhérents à jour de leur cotisation ont été invités à participer à l'Assemblée Générale annuelle de Robin des Bois par courrier en date du 4 février 2019, dans le respect des formes et des délais prévus par les statuts de l'association.
La précédente Assemblée Générale s'était tenue le 23 février 2019. Durant l'année 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni les 23 février, 4 mai et 27 septembre et des échanges téléphoniques ou par courriels entre les administrateurs ont eu lieu autant que de besoin.
L'arrêté portant agrément de Robin des Bois au titre de la protection de l'environnement dans le cadre national pour une durée de 5 ans a été signé le 15 mars 2019 et publié au Journal officiel du 28 mars 2019. Cet arrêté fait suite aux précédents agréments des 10 janvier 2014 et 4 décembre 2008.

Rapport d'activité

Survol de l'année 2019 et de début 2020
Les principales conclusions qui peuvent être tirées des travaux et de l'état de Robin des Bois courant 2019 et début janvier 2020 sont une amélioration décisive mais qui doit être encore consolidée de la situation financière, une implication de l'association dans des dossiers environnementaux majeurs de dimension nationale ou internationale, une implication croissante de l'association dans les dossiers environnementaux locaux mais très importants pour de nombreux collectifs ou simples particuliers, une difficulté d'ancrage de salariés compétents dans l'équipe composée de 5 collaborateurs anciens et l'évolution positive et progressive du site internet.

Les trois évènements majeurs courant 2019 et qui continueront à nous occuper courant 2020 sont le naufrage du *Grande America* en mars, l'incendie de Notre-Dame de Paris en avril 2019 et l'incendie de Lubrizol fin septembre. Dans ces trois enjeux, Robin des Bois a eu un rôle majeur de déclencheur ou d'accoucheur d'informations importantes sur le plan sanitaire et environnemental.
Dans la série devenue incontournable des « 1 an après », Robin des Bois va devoir répondre en mars, en avril et en septembre de l'année 2020 à une nouvelle série d'interrogations de la part de la presse locale, nationale voire internationale en ce qui concerne la cathédrale. Cette pratique de la commémoration va compliquer le fonctionnement de Robin des Bois en mobilisant ses connaissances acquises et ses permanents au détriment éventuel du traitement d'une actualité environnementale nouvelle et essentielle.
75 bulletins, rapports et communiqués ont été publiés en 2019 dont 10 concernant l'incendie de Notre-Dame de Paris, 9 la catastrophe industrielle de Lubrizol et les usines Seveso en général, 10 les espèces menacées, 24 la sécurité maritime et la démolition des navires. 39 de ces publications ont été traduites et publiées en anglais. La liste est disponible en Annexe 1. 135 publications ont été publiées sur Facebook qui compte plus de 2000 abonnés ; le compte a été ouvert en septembre 2017.
Plus de 300 interviews ont été accordées à des journalistes dont près de la moitié concernant l'incendie de Notre-Dame de Paris notamment auprès de médias des États-Unis d'Amérique, du Mexique, d'Espagne, de Suède, de Slovénie et de Finlande.
Au delà de ces expressions publiques de Robin des Bois, l'association est la seule à faire partie simultanément des réunions post-Notre-Dame organisées par l'Agence Régionale de Santé, du Comité de suivi du plan plomb de la Ville de Paris et du Comité pour la transparence et le dialogue Lubrizol mis en œuvre par le préfet de Normandie.
En octobre 2019, l'Atlas du Business des Espèces Menacées écrit par Robin des Bois a été publié aux Éditions Arthaud.
Enfin, 15 procédures sont en cours devant les tribunaux pour pollutions marines, pollutions des eaux douces, pollutions par hydrocarbures, braconnage, contrebande et atteinte à des espèces protégées, mise en danger de la vie d'autrui et constructions illégales.

1/ Chez vous, « Affaires en cours »

Robin des Bois a été directement destinataire par courrier électronique ou postal entre janvier 2019 et janvier 2020 d'au moins 84 sollicitations émanant de collectifs ou de particuliers confrontés à des pollutions locales, à des projets logistiques ou industriels, à des nuisances acoustiques, olfactives ou visuelles, à des abattages d'arbres ou destructions de talus et à des dépôts de déchets divers dans les milieux naturels ou sur des terrains privés, ou encore à des dérives de pesticides.
En plus de ces sollicitations foisonnantes, une catégorie homogène de signalements ou de demandes d'évaluation ou d'intervention de la part de Robin des Bois concerne la présence ancienne ou l'installation récente dans l'environnement immédiat de traverses de chemin de fer et de poteaux créosotés.
Dans 80 % des cas, à l'initiative de Robin des Bois, une relation multilatérale est établie avec les mairies, les services de l'État dont les préfectures et les demandeurs pour tenter des médiations, réduire les tensions, donner des pistes d'actions et résoudre les problèmes.
Ces actions discrètes, sauf quand il apparaît utile de mettre la presse locale en copie des courriers, prennent du temps et mobilisent des connaissances techniques et juridiques approfondies. Il est souvent plus compliqué de comprendre et de peser sur un conflit local que d'agir dans le bon sens après des évènements de portée nationale ou internationale comme les incendies de Notre-Dame de Paris, de Lubrizol ou des naufrages.
Toutes ces démarches de Robin des Bois sont entreprises bénévolement dans le cadre de la mission de l'association, de la sauvegarde de l'intérêt général et de particuliers qui ne savent pas ou plus à quelle porte frapper. Robin des Bois est souvent considéré comme un recours inattendu. Il semble que la disponibilité de l'ONG facilite le bouche à oreilles et que le nombre de sollicitations augmente.

2/ Trafic d'espèces menacées d'extinction, bien-être animal et forêts

Atlas du Business des Espèces Menacées

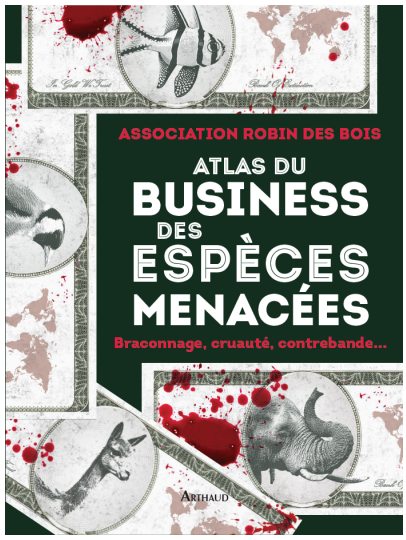

Après la réalisation en 2016 de l'Atlas de la France Toxique, Robin des Bois a signé en novembre 2018 un nouveau contrat avec les éditions Arthaud (groupe Flammarion) pour la réalisation d'un Atlas du Business des Espèces Menacées. Les premiers textes et éléments pour la réalisation des cartes par Julien Perreaut ont été rendus en janvier 2019, les derniers en juin 2019 et le travail de correction s'est prolongé jusqu'au mois de juillet. Le braconnage et la contrebande de 32 espèces y sont analysés et cartographiés. Le livre est paru au mois d'octobre 2019. Il a représenté un travail considérable pour les principaux rédacteurs Jacky Bonnemains et Charlotte Nithart et met en valeur les connaissances acquises par Robin des Bois depuis 2013 pour la réalisation du bulletin « A la Trace ». Les retours médias ont été positifs mais moins nombreux qu'attendus. Exemples :
« Une plongée édifiante dans un monde violent et secret.» L'Humanité.
« L'association Robin des Bois (…) a réussi là une sorte de miracle, qui permet d'enfin voir comment le sauvage est traité d'un bout à l'autre de la planète », « [Un] ouvrage unique », « Un fourmillement d'histoires improbables. » Charlie Hebdo.
« Alors que les scientifiques nous alertent sur la disparition accélérée de la biodiversité, la lecture de L'Atlas du Business des Espèces Menacées (…) fait froid dans le dos. » Radio France Internationale.
« On y découvre, à travers des cartes et des entrées par espèces, l'ampleur mondiale des réseaux impliqués. » Le Parisien.
« Un outil pédagogique et citoyen pour comprendre ce capitalisme de l'extinction. » Libération.

Bulletin « A la Trace »/ « On the Trail »

Deux numéros du bulletin d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande d'animaux « A la Trace » ont été réalisés et diffusés en 2019. Le rythme trimestriel de parution a été bouleversé par l'Atlas du Business des Espèces Menacées et la préparation à la CITES (cf. ci-après).

- A la Trace n°23, 166 pages, 1112 cas de braconnage, de contrebande et de sauvetage sur la période du 1er octobre 2018 au 31 janvier 2019. Publication le 5 août 2019.
- A la Trace n°24, 94 pages, 590 cas de braconnage, de contrebande et de sauvetage sur la période du 1er février au 31 mars 2019. Publication le 13 novembre 2019.

Le n°25 a été publié le 9 janvier 2020 (924 évènements du 1er avril au 30 juin 2019).

En moyenne, 500 sources d'informations à travers le monde sont utilisées pour la réalisation du bulletin envoyé à 9000 personnes (4600 en français et 4400 en anglais).

En 2019, ces bulletins ont été réalisés avec le soutien financier de la Fondation Brigitte Bardot (14.400 € soit 7200 €/numéro), de la Fondation Franz Weber (25.000 €/an) et du Ministère de l'Écologie (25.000 €/an).

Ils ont également été publiés en anglais sous le titre « On the Trail ». Les traductions ont été effectuées par des stagiaires américaines et collectivement par Robin des Bois dont une membre du Conseil d'Administration. Le groupe Séché Environnement a financé une partie des traductions par un cabinet professionnel.

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Deux observatrices de Robin des Bois ont participé à la 18ème session de la Conférence des Parties à la CITES du 17 au 28 août 2019 à Genève. La réunion initialement programmée au Sri Lanka a été délocalisée en raison des attentats à Colombo. Robin des Bois est observateur à la CITES depuis 30 ans. Les communiqués et publications sur les réseaux sociaux relatent les avancées positives obtenues. Les propositions qui référençaient « A la Trace » ont toutes été acceptées : proposition de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, des Philippines et de l'Union européenne d'inscrire le gecko tokay en Annexe II (commerce contrôlé), proposition du Bangladesh, de l'Inde, du Sénégal et du Sri Lanka de transférer de l'Annexe II à l'Annexe I (interdiction du commerce) la tortue étoilée de l'Inde et proposition des États-Unis d'Amérique et du Sri Lanka d'inscrire en Annexe II des espèces de tarentules. Robin des Bois, avocat des concombres de mer depuis 2016, a également effectué une présentation pendant la CITES, avant l'examen de la proposition d'inscription de trois espèces à l'Annexe II, avec des représentants du Muséum national d'histoire naturelle français, du Sri Lanka et de l'autorité scientifique des États-Unis. Durant cette session, Robin des Bois a travaillé en étroite collaboration avec le réseau Species Survival Network et la Fondation Franz Weber et a soutenu les initiatives de la Coalition pour l'Éléphant d'Afrique notamment pour interdire -sauf exception- le commerce des éléphants vivants. En amont, la collaboration avec la délégation française a été positive et la France est le seul pays européen à avoir soutenu une protection intégrale des éléphants africains.

En 2019, Robin des Bois a participé à 12 réunions avec le ministère des Affaires étrangères et la Commission européenne sur le sujet du trafic des espèces menacées.

Une veille hebdomadaire est effectuée sur les ventes aux enchères d'ivoire et de cornes de rhinocéros en France pour s'assurer de l'application de la réglementation et alerter les autorités en cas de suspicion de vente illégale. Ce travail a permis le retrait de lots avant mise en vente.

Actions en justice

Deux recours contre des braconniers et contrebandiers de civelles et d'anguilles sont en cours, l'un devant le Tribunal de Grande Instance de Mont-de-Marsan et l'autre devant le TGI des Sables-d'Olonne. Dans une autre affaire en Loire-Atlantique, les 9 condamnés ont fait appel. Dans un cas en Dordogne, Robin des Bois attend l'exécution du jugement (condamnation d'un notable à verser à l'association 800 € pour braconnage et commercialisation d'anguilles). Enfin, Robin des Bois a recouvré 1200 € début 2020 auprès d'un braconnier condamné en 2019. Dans cette dernière affaire, 4 autres braconniers doivent verser en tout 1400 € à l'association tandis qu'un dernier a fait appel.

Robin des Bois est partie civile dans une affaire de trafic international d'espèce protégée suite à la saisie par les douanes de 212 kg d'ivoire en 2016 et dans l'affaire du braconnage d'un rhinocéros dans le zoo de Thoiry en 2017. Les instructions sont en cours. L'association n'a pas de réponse du parquet de Nîmes à sa demande d'information sur l'instruction de sa plainte contre Nicolas Vanier et ses sous-traitants qui ont perturbé une colonie de flamants roses pour les besoins d'un tournage entraînant ainsi l'abandon de nids et une mortalité d'oiseaux à naître.

Forêts et arbres

La lutte contre la destruction des forêts, des bosquets, haies et arbres en ville fait partie du bruit de fond des activités de Robin des Bois. La pression sur les arbres est survoltée par la scandaleuse promotion du bois-énergie.

Au sein de la CITES, durant la Convention de Genève au mois d'août, l'association a notamment soutenu les propositions de protection du cyprès de Mulange dont l'aire de répartition couvre seulement 845 hectares au Malawi et du padouk d'Afrique victime de la déforestation pour l'ameublement et habitat essentiel pour les chimpanzés.

Durant l'été, en pleine sècheresse, l'association a quelques jours avant le 14 juillet appelé a l'annulation de tous les feux d'artifice susceptibles de déclencher des incendies de couverts végétaux. Un mois après, alors que de vastes incendies ravageaient les forêts depuis l'Amazonie jusqu'à la Sibérie en passant pas le bassin méditerranéen, Robin des Bois a souligné l'urgence d'une convention internationale pour la protection des forêts. La Terre brûle mais aucun instrument juridique international n'est disponible pour analyser toutes les causes des incendies, pour faire l'inventaire de tous les moyens disponibles pour les prévenir et pour faire l'inventaire de toutes leurs conséquences sanitaires et environnementales.

3/ Risques industriels

Incendie de Notre-Dame de Paris

Des informations sur les risques de contamination par le plomb ont été diffusées par Robin des Bois dés le 19 avril 2019. Les communiqués et courriers aux ministres de la Culture, de la Transition écologique et solidaire, du Travail, des Solidarités et de la Santé, à l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à AirParif et à la Mairie de Paris se sont succédés. Les premiers encouragements à poursuivre notre mission de lanceur d'alerte sont venus du Royaume-Uni et des États-Unis. Les nombreuses interventions de Robin des Bois et les questions de journalistes ont conduit l'Agence Régionale de Santé, la préfecture de Police et la préfecture d'Ile-de-France à communiquer et à faire des suivis. Robin des Bois a fait une conférence de presse commune avec l'Association des Familles Victimes du Saturnisme le 10 mai 2020.

70 foyers ont sollicité directement par téléphone ou par courriels Robin des Bois pour obtenir des informations sur la pollution au plomb consécutive à l'incendie de Notre-Dame de Paris. L'association a répondu aux questionnements par notes d'informations et communiqués ainsi que par des conversations individuelles s'apparentant parfois à des consultations à la fois techniques et privées. L'association a également répondu à une centaine de journalistes sur ce sujet. En février 2020, de nouvelles sollicitations arrivaient toujours.

Suite à une résolution signée le 4 mai 2019 par le Conseil d'Administration, une plainte a été déposée le 26 juillet 2019 auprès du procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Paris pour carences fautives dans la mise en œuvre des mesures de police générale (protection des populations face au risque d'intoxication au plomb), carences fautives dans la mise en œuvre de l'obligation d'information des populations et des travailleurs, mise en danger délibérée de la personne d'autrui et non-assistance à personne en danger. Le procureur a demandé des informations complémentaires le 1er août. Elles lui ont été envoyées le 23 septembre 2019 avec d'autres éléments en particulier sur la pollution dans les écoles. Les enfants ont fréquenté des établissements contaminés entre le 15 avril, date de l'incendie, et les grandes vacances d'été début juillet. Six écoles n'ont pas rouvert à la date de rentrée prévue en raison de travaux de dépollution toujours en cours. Toutes les écoles n'ont pas été diagnostiquées avant la rentrée et le grand nettoyage pré-rentrée a été effectué par du personnel mal ou pas du tout informé du risque plomb et sans les Équipements de Protection Individuels adaptés. Notre analyse est que la campagne tonitruante et documentée de Robin des Bois a empêché les différentes autorités de mettre sous le tapis les problèmes sanitaires liés à la fusion et à la dispersion des particules de plomb.

Incendie de l'usine Seveso Lubrizol

Robin des Bois a été en première ligne et a mis à disposition des informations et des analyses inédites concernant cette catastrophe industrielle. Une soixantaine de particuliers, des maires, des associations et collectifs ont sollicité l'association. Les réponses ont été faites de manière directe dans 20 cas et par le biais de communiqués et notes d'informations pour tous les autres. Un « comptoir d'information » a été ouvert sur le site internet pour regrouper les publications utiles. Il a également été répondu à une soixantaine de sollicitations de journalistes sur Lubrizol ou plus largement sur les sites Seveso.
Le déroulé de la catastrophe tel que connu à ce jour met en évidence des lacunes dans la gestion des stocks, les plans d'urgence et la diffusion des consignes de mises en sécurité des populations. Un des objectifs de Robin des Bois est que les impacts de cette marée noire atmosphérique soient suivis sur le long terme, ce qui a été acté à la fois par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et par la ministre de l'Écologie Elisabeth Borne.
Robin des Bois a été auditionné par la Commission d'enquête du Sénat et par la mission d'information de l'Assemblée nationale.
Une résolution a été signée par le Conseil d'Administration afin que l'association porte plainte mais son dépôt n'est pas considéré comme une priorité étant donné qu'une instruction est en cours suite à de nombreuses autres plaintes.
Dans un document exclusif intitulé « Lubrizol dans le monde - Sites de production, accidents et pollutions » publié le 10 décembre 2019, Robin des Bois a dressé un panoramique de toutes les activités historiques et récentes de Lubrizol dans le monde entier avec cartographie et photos. [1]

Incendie de la station d'épuration des eaux d'Achères

La station d'épuration d'Achères traite les eaux usées des parisiens. Elle a été le siège d'un incendie le 3 juillet 2019 (cf. communiqué « Eaux usées : Paris lave plus sale » du 9 juillet) qui a eu pour conséquence immédiate la mort de milliers de poissons et une dégradation durable de la qualité des eaux et des sédiments de la Seine déjà sinistrés par la pollution consécutive à l'incendie de Notre-Dame. Le traitement des eaux usées de Paris se fera de manière dégradée pendant plusieurs années. Une résolution a été signée par le Conseil d'Administration afin que Robin des Bois porte plainte.

Autres incendies industriels et commerciaux

Entre le début du mois de mai 2019 (avant Lubrizol) et la fin du mois de décembre 2019, Robin des Bois a écrit une cinquantaine de courriers à des préfets à chaque incendie dont il a eu connaissance sur des sites industriels ou commerciaux pour demander des suivis sanitaires et environnementaux (retombées atmosphériques des résidus de combustion, propagation d'amiante, eaux d'extinction polluées …). Les réponses reçues seront exploitées en 2020 notamment à travers une cartographie.

Ruptures de pipelines

La plainte déposée en 2016 contre Total - Armor réseaux canalisations pour la pollution consécutive à une rupture de pipeline à St Anne-sur-Brivet est toujours en cours d'instruction.
En février 2019, Robin des Bois a également porté plainte contre Total suite à la fuite du pipeline d'Ile-de-France sur les communes d'Autouillet, de Vicq et de Boissy-sans-Avoir dans les Yvelines. L'enquête est en cours.

[1] https://robindesbois.org/lubrizol-dans-le-monde/

4/ Déchets

Les déchets sont multiformes et multi-matériaux. Lourds comme les traverses de chemins de fer (75kg), légers comme des ballons de baudruche (quelques grammes), inaccessibles comme les débris de satellites qui dérivent dans l'espace extraterrestre ou à ramasser comme les tôles d'amiante qui trainent dans les forêts. L'ONG Robin des Bois a depuis sa création une vision panoramique des déchets.

Sortie de statut de déchets / Terres Excavées

En 2019, Robin des Bois a poursuivi sa campagne contre la conversion législative et réglementaire de certaines catégories de déchets en produits. La gestion des déchets coûte de l'argent à leurs producteurs et détenteurs. La vente de produits en rapporte. La querelle s'est concentrée sur les TEX ou Terres Excavées. On parle par exemple d'une masse de 20 millions de tonnes de TEX en Ile-de-France chaque année et de près de 50 millions de tonnes pour les travaux de remaniement de surface ou souterrains du Grand Paris. La plupart des TEX dans les milieux urbains et périurbains sont polluées par des activités industrielles anciennes et superposées. Le corpus règlementaire déchets prévoyait que les TEX dès qu'elles étaient sorties du site d'excavation soient qualifiées de déchets avant toute réutilisation et subissent dans une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement spécialisée une série d'analyses et si nécessaire de traitements avant toute réutilisation. Cet encadrement était soumis à la police administrative et à la vigilance des associations et autres lanceurs d'alerte.

Le premier projet d'arrêté fixant les critères de sortie du statut de déchets pour les terres excavées était déconcertant de simplicité. C'était en vérité la caricature de la simplification et de l'abolition des codes et des normes, présentée par le gouvernement comme « une accélération écologique ». En 5 articles cuisinant un salmigondis de « préparations » et de « contrôles visuels » effectués par « un personnel compétent », l'affaire était jouée et un gros lot de milliers de tonnes de TEX pouvait sortir de la torpeur d'une friche industrielle à convertir en logements pour être vendu à un autre projet immobilier et être utilisé dans l'anonymat en aménagement paysager. Un chef d'œuvre de perte de mémoire organisée ! Au bout du compte et après plusieurs réunions avec la Direction Générale de la Prévention des Risques, et les cabinets de la ministre en charge de l'Écologie et de la secrétaire d'État et aussi avec le soutien de quelques personnalités dont Jean-Louis Borloo, Robin des Bois a obtenu un renforcement notoire et des éclaircissements sur les opérations de lavage, de criblage ou de traitement des TEX et surtout une traçabilité et une mémorisation des transferts. Ces dispositions pourront aider plusieurs années après à expliquer d'éventuels problèmes sanitaires accablant les usagers. Cette avancée est pour Robin des Bois très utile car elle établit une traçabilité et engage la responsabilité sur le long terme du producteur et du récepteur des TEX. Le revers de la médaille est qu'entre le premier projet et celui qui a été adopté dans le cadre de la loi Économie circulaire, la SNCF a usé de son influence et réussi à glisser dans le texte sur les Terres Excavées les ballasts de voies de chemin de fer y compris ceux qui contiennent des substances dangereuses.

Anciennes décharges, décharges illégales et abandon de déchets

En décembre 2016, Robin des Bois a publié un pré-inventaire des anciennes décharges d'ordures ménagères (« Que sont-elles devenues ?[2]). Depuis lors, l'association incite les pouvoirs publics à publier un inventaire national mis à jour. Il était prévu par l'article 9bis du projet de loi sur l'Économie circulaire transmis par le Sénat à l'Assemblée que le gouvernement remette au Parlement dans les 12 mois suivant la promulgation de la loi un rapport sur « les besoins hiérarchisés en résorption et dépollution des décharges sauvages, autrement dit illégales, brutes, sauvages, non autorisées, dites aussi déposantes et dépotoirs. Cet article a été refusé par le gouvernement et les députés. Robin des Bois persiste à penser que cet enjeu est majeur pour l'aménagement du territoire, pour éviter des pollutions d'eaux souterraines et superficielles, pour éviter le « débourrage » de ces anciennes décharges pendant les épisodes d'inondation et pour éviter la dispersion des déchets enfouis et perdus de vue par des vagues de submersion et par l'érosion du trait de côte. L'association poursuivra donc son travail.

D'autre part, Robin des Bois a participé au groupe de travail du ministère de l'Écologie sur l'évolution des sanctions relatives aux abandons de déchets.

[2] https://robindesbois.org/que-sont-elles-devenues-3/

Déchets post-catastrophes

Les déchets sont un enjeu majeur dans la gestion des catastrophes. Dans un premier temps, les déchets dispersés sur le territoire gênent la progression des services de secours et des services techniques de l'assainissement, de la production et de la distribution d'eau, d'énergie et de communication. Dans un deuxième temps, les quantités hors normes de déchets désorganisent les filières de traitement habituelles et leur mauvaise gestion peut provoquer des dommages sanitaires, environnementaux et psychologiques à court ou moyen terme -prolifération de moustiques et autres nuisibles, brûlages à l'air libre, pollutions des sols, de l'air, des eaux douces et marines ...-, des inégalités sociales -rythme et choix de zones à déblayer- et une dégradation de l'image et de l'attractivité des territoires. Les retours d'expérience internationaux montrent que l'amélioration de la gestion des déchets post-catastrophes peut également améliorer la gestion des déchets en situation normale.

Depuis 2018, Robin des Bois est partenaire du projet DéPOs, soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche, aux côtés de l'Université Paris-Est Marne-La-Vallée, de l'IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux), de l'Université du Mans, de l'Université d'Avignon et de l'Université de Mons en Belgique. DéPOs s'attache spécifiquement à la gestion des déchets post-ouragans en se basant sur le retour d'expérience d'Irma qui a touché Saint-Martin et Saint-Barthélemy en septembre 2017. Un premier rapport a été publié en 2018 par Robin des Bois[3]. Une présentation des premiers enseignements de DéPOs a été effectué par une représentante de Robin des Bois à Bilbao (Espagne) lors du colloque de l'International Solid Waste Association en octobre 2019.

En février 2019, l'association a publié un rapport sur la gestion des déchets et les conséquences environnementales des inondations dans l'État indien du Kerala[4].

Un rapport sur la gestion des déchets et les conséquences environnementales de l'ouragan Florence en Caroline du Nord (États-Unis) en septembre 2018 a été réalisé et sera publié en 2020.

Les échanges avec l'association GEIDE post-catastrophe (Groupement d'Expertise et d'Intervention Déchets) se sont poursuivis en 2019.

Déchets dans l'eau

Le Plan coordonné de réduction des macrodéchets flottants ou échoués dans les fleuves, les ports, le littoral et en mer rédigé par Robin des Bois dans le cadre du groupe de travail sur les déchets en milieux aquatiques en 2009 a servi de base aux travaux du nouveau groupe de travail déchets marins du Comité France Océan qui s'est réuni 4 fois en 2019. Ceci a permis de faire un bilan des progrès réalisés (déblocage de financement, prise en compte des microplastiques et nanoplastiques, intégration des déchets dans l'eau dans les SDAGE -Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux-, ratification par la France de l'amendement 93 à la Convention sur la sécurité des conteneurs …) ou restant à faire (organiser la solidarité de bassin, organiser des collectes sur les zones d'accumulation en amont, tracer et récupérer des conteneurs perdus en mer …).

Ballons de baudruche

Grâce au travail de Robin des Bois et de ses relais, de plus en plus d'associations et de particuliers renoncent à des lâchers de ballons et des préfets les interdisent afin de protéger la biodiversité et la qualité des eaux (Bouches-du-Rhône, Saône-et-Loire, Bas-Rhin et Alpes-Maritimes). L'évolution vient du terrain tandis qu'au sommet de l'État la secrétaire d'État Mme Poirson a refusé les amendements visant à interdire les lâchers de ballons au niveau national présentés par des sénateurs et des députés dans le cadre de l'examen du projet de loi sur l'Économie circulaire. « Nous ne sommes pas ici au café du commerce ! » a déclaré Mme Poirson devant les sénateurs.

Lorsqu'ils retombent sur terre ou en mer, les ballons éclatés et les fragments de ballons rentrent dans le régime alimentaire et les tubes digestifs des oiseaux, des mammifères marins, des tortues et des poissons qu'ils tuent, mutilent et torturent. Les déchets de ballons polluent les rivières et les mers. Les débris de ballons sont parmi les déchets récréatifs les plus souvent retrouvés sur le littoral.

[3] http://robindesbois.org/wp-content/uploads/IRMA-RobindesBois-Oct2018-BD.pdf

[4] https://robindesbois.org/dechets-post-catastrophe-les-inondations-daout-2018-au-kerala-inde/

Traverses
L'arrêté signé le 18 décembre 2018 par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère du Travail est entré en application en avril 2019. La réutilisation, le recyclage, la valorisation, hormis la valorisation énergétique, de déchets de bois traités à la créosote sont maintenant interdits. C'est une victoire importante pour Robin des Bois après une campagne débutée en 1997 et dénonçant une forme pionnière de l'économie circulaire puisque le charbon de bois provenant de la calcination des traverses de chemin de fer imprégnées à la créosote était alors autorisé à la vente pour faire des barbecues et vendu dans les grandes surfaces. Mais une victoire en écologie n'est jamais définitive. Elle ouvre la voie à un prolongement de campagne. Il faut maintenant faire en sorte que les collectivités locales acceptent comme elles y sont obligées que les habitants viennent se défaire dans les déchèteries des traverses dont ils sont les détenteurs pour des raisons diverses (achat ou héritage d'un bien immobilier, pose de traverses dans les jardins par les paysagistes, achat inconsidéré par internet, dons ou cession informelle par des récupérateurs ou des sous-traitants des gestionnaires des voies ferrées sans information écrite sur le caractère dangereux de ces déchets).
Robin des Bois a reçu à ce sujet une cinquantaine de sollicitations en 2019.

Pneus
Les pneus hors d'usage hébergent des larves de moustiques, alimentent les incendies, provoquent la prolifération de rongeurs et sont encore aujourd'hui exportés par millions en Afrique de l'Ouest qui ne sait plus quoi en faire.
Les vaches elles-aussi sont malades des pneus et des déchets. La « maladie de la quincaillerie » est connue dans le monde entier. Les débris métalliques retrouvés dans les panses après le dépeçage en abattoir proviennent des barbelés de clôture, des clous perdus, des fragments de canettes de boissons jetées dans les prairies par des usagers de la route ou des promeneurs ou encore charriés dans les champs par les inondations. Mais le principal gisement provient des dizaines de millions de pneus utilisés en couverture d'ensilage de maïs dont les carcasses se délitent au fil du temps et répandent sur les parcours des troupeaux, près des stabulations et des salles de traite des myriades de filins d'acier. Les autres déchets dont les vaches sont victimes sont des débris de plastique mous ou coupants provenant des fragmentations d'emballages et de bâches qui se dispersent dans le périmètre de pacage, provenant des inondations et des éventrations par les crues de décharges oubliées ou encore provenant des rejets sauvages par dessus les haies. Quand les vaches broutent, elles ne trient pas. En France, l'interprofession agricole estime à 60.000 le nombre de gros bovins victimes de tumeurs et d'infections provoquées par l'accumulation de déchets dans les panses.
La campagne de Robin des Bois a été lancée par voie de presse le 18 février 2019. Le 25 février, l'association a saisi l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) d'une demande d'avis relatif aux ingestions de déchets et corps étrangers par les animaux d'élevage. Cette saisine concerne à la fois la santé des animaux et leur bien-être. En juillet, la secrétaire d'État a lancé tambour battant un programme d'élimination des pneus d'ensilage entreposés ou abandonnés dans les fermes d'élevage. La planification de ce programme reste floue. Au début de l'année 2020, la saisine de l'ANSES par Robin des Bois a été officiellement entérinée. C'est l'école vétérinaire de Toulouse qui est chargée du dossier et les résultats seront connus d'ici un an à un an et demi.
Cette campagne s'emboîte en quelque sorte dans la campagne lancée en 2018 contre les gazons synthétiques et de granulats de pneus usagés et prolonge l'action collective dite Recyvalor dans laquelle Robin des Bois était engagé sur la résorption des montagnes de pneus abandonnés sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Vestiges de guerre
Robin des Bois a publié 8 inventaires des découvertes des déchets de guerre sur le territoire national depuis 2003. Le dernier publié en novembre 2018 à l'occasion du centenaire de l'Armistice[5] incluait trois länder allemands. Un nouvel inventaire sera réalisé courant 2020 pour publication fin 2020/début 2021. Ce travail de synthèse est unique et nécessite un travail régulier de collecte d'informations sur les découvertes des vestiges de guerre et sur les pollutions des vieilles munitions à terre et en mer. Robin des Bois a acquis une expertise dans ce domaine et en 2019 une dizaine d'interviews ont été réalisées sur le sujet, notamment pour Radio France International-Vietnam et pour Public Sénat. Cette dernière émission consacrée aux décharges de munitions en mer a elle-même déclenché des demandes d'informations et des sollicitations de collaboration d'associations françaises et belges et d'universitaires.
Pour pallier à l'absence de filière de traitement des munitions et explosifs périmés en France (4ème producteur d'armes au niveau mondial), il a été introduit dans la loi sur l'économie circulaire un amendement les excluant du champ de compétence de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Un des arguments des promoteurs de cet amendement était que l'Allemagne ne soumet pas ce type

[5] https://robindesbois.org/inventaire-des-dechets-de-guerre-du-1er-janvier-2012-au-30-avril-2018-3/

de déchets à la Convention de Bâle. Après des recherches dans les documents publics de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), Robin des Bois a démontré que cette affirmation était fausse et en a informé les députés et sénateurs par courrier accompagnant le communiqué « Alerte : au moins 3 bombes à retardement à bord du projet de loi Économie circulaire ». L'amendement a quand même été accepté.

Déchets dans l'espace

Robin des Bois est à ce jour la seule Organisation Non Gouvernementale à avoir publié un rapport sur la dispersion, la prolifération et les risques des déchets dans l'espace extraterrestre (« Les déchets dans l'espace », juin 2011). La mise à jour de ce rapport est prévue pour 2021. Depuis lors un suivi est effectué et en 2019 l'association a été amenée à protester après la destruction par missile sur ordre du gouvernement indien d'un satellite en orbite basse battant pavillon national. Cette expérience visant à prouver les hautes performances des armes balistiques indiennes a provoqué la dispersion dans l'espace extra-terrestre de plusieurs millions de micro et macrodéchets.

5/ Sites Pollués

Les déchets et les sites pollués sont à la croisée des négligences successives et concomitantes des industriels et des autorités de contrôle. Robin des Bois a continué en 2019 à collecter des informations sur les friches industrielles et leurs projets de reconversion en programmes immobiliers ou d'activités commerciales. Un rapport d'étape sur l'urbanisation des friches industrielles et les risques sanitaires associés sera publié fin 2020 et complété en 2021. La désindustrialisation alimente aujourd'hui les tensions sociales. L'urbanisation sur d'ex-sites industriels ne doit pas demain exposer les usagers et l'environnement à des risques sanitaires et à des pollutions persistantes notamment par les PCB, le trichloroéthylène et les autres Composés Organiques Volatils. Notre travail consiste avant tout à garder en mémoire les sites pollués et à relever leurs effets différés dans les sols, les sous-sols et les eaux souterraines. La Haute Qualité Environnementale des bâtiments et lotissements neufs commence par le bas et ne doit pas se résumer à la pose de panneaux solaires ou de verdures sur les toits.

Le dossier Écoles Toxiques[6] lancé en 2018 et poursuivi en 2019 démontre qu'au plus haut niveau, celui du ministère de l'Éducation nationale, il reste beaucoup à faire dans la prise en compte des polluants historiques.

6/ Nucléaire

En janvier 2019, Robin des Bois a publié un dossier sur l'accident nucléaire de Palomarès en Espagne. Le 17 janvier 1966, un bombardier B52 de l'US Air Force est entré en collision à 9450 m d'altitude avec un avion citerne KC135 pendant une opération de ravitaillement en vol. Les carlingues se sont écrasées sur le village de Palomares à 80 km de Carthagène. Des débris sont tombés dans la Méditerranée et jonchaient les rues, les collines, les champs et les plages. Parmi eux, il y avait 4 bombes thermonucléaires. Le dossier exclusif de Robin des Bois (« De Franco à Trump : la saga thermonucléaire »[7]) retrace cet accident, les recherches des 4 bombes, les opérations de décontamination, l'engagement en 2015 de l'administration Obama à reprendre les déchets et le renoncement en 2018 de l'administration Trump à le faire.

Dès le mois de mars 2019, Robin des Bois a alerté sur les projets de reconversion du site de la centrale nucléaire de Fessenheim en site de regroupement et de deuxième fusion sidérurgique de déchets métalliques faiblement radioactifs issus du démantèlement des Installations Nucléaire de Base et d'installations équivalentes basées en Europe. En février 2020, Robin des Bois a réitéré ses préoccupations (communiqué « Fessenheim. Après la fission, la fusion – n°2 »).

[6] https://robindesbois.org/votre-ecole-est-elle-toxique-national-2/

[7] https://robindesbois.org/de-franco-a-trump-la-saga-thermonucleaire/

Robin des Bois est membre du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), du groupe de travail déchets radioactifs TFA (Très Faible Activité) du HCTISN, et de la Commission Nationale d'aide dans le domaine Radioactif (CNAR).

7/ Sécurité maritime

La sécurité maritime concerne l'océan mondial qui recouvre plus de 70% de la planète et borde plus de 90% des pays. Il est donc logique que Robin des Bois consacre au trafic maritime qui est le support de plus de 90% du commerce mondial une place majeure dans ses actions. L'année 2019 a été dans ce domaine marquée par le naufrage du *Grande America* et par le suivi de toute la flotte de l'armateur napolitain Grimaldi bien connu de Robin des Bois pour sa contribution à la pollution atmosphérique en Afrique de l'Ouest à cause de son incessant trafic depuis l'Europe de véhicules usagés (voitures, camionnettes, camions, engins de travaux publics, tracteurs etc.) sous-normes et accidentogènes. Des photos de voitures et camionnettes françaises et européennes débarquées de navires Grimaldi avaient été réalisées par Robin des Bois sur le port d'Abidjan en mars 2018.

Le jour du naufrage du *Grande America* (12 mars 2019), Robin des Bois a demandé à ce que la préfecture maritime de l'Atlantique obtienne de l'armateur Grimaldi l'inventaire complet des marchandises et matières dangereuses embarquées à bord du navire. Le 21 mars, lors d'une réunion à Brest à la préfecture maritime, cet inventaire comprenant plus de 1050 tonnes de matières dangereuses a été communiqué à Robin des Bois et aux autres associations présentes dont Mor Glaz. Robin des Bois a souligné que cette diffusion est une première dans l'histoire de l'accidentologie maritime mondiale. Le même jour, une plainte a été déposée devant le Tribunal de Grande Instance. Cette plainte est toujours en cours d'examen.

Le groupe Grimaldi était considéré au moment de faits par les inspecteurs de la sécurité maritime du port du Havre comme un armateur sérieux. Le suivi de toute sa flotte par Robin des Bois grâce à la veille de la presse internationale spécialisée a prouvé le contraire. Robin des Bois a listé et analysé depuis mars 2019 une impressionnante série d'incendies et de trafic de cocaïne à bord des Grimaldi.

Le 14 février 2020, Robin des Bois a sollicité le préfet maritime de l'Atlantique pour avoir communication de tous les comptes rendus et documents papiers ou sur support informatique, des photos et vidéos relatifs au suivi de l'incendie et du naufrage du *Grande America* réalisés depuis mars 2019 (en particulier les vidéos de l'épave, les analyses des sédiments autour, les résultats de surveillance de l'environnement au droit de l'épave et dans la zone plus largement impactée par cet événement de mer).

Par réponse du 21 février 2020, le préfet maritime nous a assuré demander à ses services de réunir tous les éléments pertinents pour nous les communiquer.

Les porte-conteneurs et leurs nuisances écologiques, économiques et sociétales sont dans le radar de Robin des Bois depuis plus de 20 ans et l'année 2019 a été l'occasion de poursuivre cette campagne avec une certaine efficacité au point que les conteneurs, leurs chutes en mer et leurs vices cachés sont enfin identifiés par la culture populaire et la presse grand public.

En février 2019, Robin des Bois a également publié un rapport de 52 pages « 2008-2018, transport maritime et fluvial de passagers : plus de 12.000 morts » qui met en avant parmi les responsabilités celles de l'Europe, du Japon et des États-Unis qui revendent sans précaution dans des pays du Sud des car ferries hors d'âge inadaptés à leur nouvelle mission.

En avril 2019, Robin des Bois a porté plainte contre les armateurs et les commandants des navires *CSL Virginia* et *Ulysse* entrés en collision en 2018 pour rejet de substance polluante par imprudence, négligence ou inobservation des conventions, lois et règlements.

Courant 2019, Robin des Bois a répondu à une cinquantaine d'interviews sur les sujets de la sécurité maritime, des pertes de conteneurs, du gigantisme des navires et de la pollution des navires de croisière, dont la moitié concernant spécifiquement le *Grande America*.

8/ Pollution marine par hydrocarbures

Qui dit trafic maritime dit aussi marées noires. L'année 2019 et le début de l'année 2020 ont amené Robin des Bois à rédiger des articles, communiqués et à réaliser des cartographies sur la marée noire au Brésil, la marée noire aux Iles Salomon et les arrivages différés d'hydrocarbures en provenance des épaves du *Tanio* (1980) et du *Grande America* (mars 2019) sur les côtes françaises. Il est confirmé que les vielles épaves restent des menaces pour tous, humains et non-humains. A noter que pour ce qui concerne le dégazage du *Thisseas* (cf. rapport d'activité 2018 p.5), l'arrêt de relaxe au profit de l'armateur grec et du capitaine ukrainien prononcé par la Cour d'Appel de Rennes a été cassé par la Cour de Cassation. Le dossier a été renvoyé devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.
Dans un des ses communiqués sur le sujet des marées noires, Robin des bois a répondu à des questions fréquentes concernant les avancées dans le domaine de la sécurité maritime depuis le naufrage de l'*Erika,* il y a 20 ans.[8]

9/ Démolition des navires

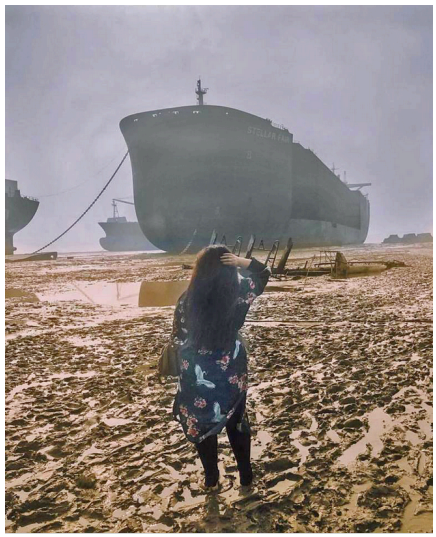

Les chantiers navals de démolition sont des révélateurs de la mondialisation et des contournements des armateurs pour continuer à vendre leurs navires aux chantiers de démolition les plus offrants sans prendre en compte les conditions de travail, la gestion de l'amiante et des autres polluants liés à la structure des coques, ni l'accumulation des déchets d'exploitation. La fin de vie des navires est un miroir du commerce mondial et de ses travers. C'est pourquoi Robin des Bois en 2019 a publié quatre numéros de son bulletin d'information et d'analyses sur la démolition des navires « A la Casse » en français (« Shipbreaking » en anglais) :
- A la Casse n° 54, publié le 1er mars 2019, navires partis à la casse du 1er octobre au 31 décembre 2018 et bilan global 2018, 49 pages.
- A la Casse n° 55, publié le 11 juin 2019, navires partis à la casse du 1er janvier au 31 mars 2019, 59 pages.
- A la Casse n°56, publié le 2 août 2019, navires partis à la casse du 1er avril au 30 juin 2019, 70 pages.
- A la Casse n°57, publié le 17 nov. 2019, navires partis à la casse du 1er juillet au 30 septembre 2019, 78 pages.

Le n° 58 a été publié le 24 février 2020 (Bilan du 1er octobre au 31décembre 2019+ Bilan global 2019, 72 pages.
« A la Casse » est envoyé à 4000 contacts et « Shipbreaking » à 2000 contacts.
En 2019, « A la Casse » a été cofinancé à hauteur de 10.000 € par le Ministère de l'Écologie.
Robin des Bois a également effectué sur invitation une présentation de son travail sur la démolition des navires en mars 2019 lors du colloque « TradeWinds Ship Recycling Forum » à Hong Kong.

10/ Industrialisation de la mer

Robin des Bois est opposé à cette tendance qui fait quasiment l'unanimité d'installer au large des côtes des usines qu'il est difficile d'implanter à terre faute d'acceptation sociale et d'espaces disponibles. Les projets de centrales électriques à partir de l'énergie mécanique du vent dits « fermes éoliennes » sont des batteries d'engins gigantesques dont les performances, la robustesse et les coûts de maintenance sont strictement inconnus. Les éoliennes offshores que la France veut installer par centaines sur les côtes de l'Atlantique sont comparables par leurs coûts et leurs incertitudes aux A380 d'Airbus, aux EPR d'EDF et aux méga-navires de croisière tous fondés sur la doctrine de l'économie d'échelle et de la massification des services. Outre la précarité économique de la filière, les arguments majeurs et rationnels développés dans cette campagne par Robin des Bois sont les entraves aux activités professionnelles de pêche, la méconnaissance des impacts cumulés de ce linéaire industriel sur tout ce qui vie en mer et au dessus de la mer, et les risques de collision entre les navires de commerce et les structures verticales des giga-éoliennes dans les zones à forte densité de trafic. C'est pourquoi Robin des Bois fait le maximum pour freiner cette folie des grandeurs en s'associant à tous les recours en justice déposés par les riverains, les pêcheurs et les associations locales. Dans la continuité des recours communs contre les projets d'implantation d'usines éoliennes offshore à Saint-Brieuc, Courseulles-sur-Mer et Fécamp, Robin des Bois s'est joint aux recours contre le projet Yeu/Noirmoutier. Une convention entre Robin des Bois et le collectif TPANI ! (Touche pas à nos îles ! Noirmoutier-Yeu)

[8] https://robindesbois.org/20-ans-apres-le-naufrage-de-lerika/

a été signée afin que Robin des Bois collecte des dons de particuliers spécifiquement dédiés au financement de ces procédures. Comme pour les autres projets, ces recours ont pour l'instant tous été rejetés par la justice d'exception et expéditive de la Cour administrative d'appel de Nantes. Ils ne sont cependant pas épuisés.
D'autre part, après une réunion à Berlin dans le cadre de la Convention OSPAR pour la protection de l'Atlantique du nord-est, l'association a envoyé un courrier aux autorités anglaises pour s'opposer à leur demande de dérogation visant à laisser en mer des structures et déchets de plateformes offshore de Shell en mer du Nord.

11/ Commissions, conseils d'administration, groupes de travail

Deux représentants de Robin des Bois ont participé aux instances suivantes :
- Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT, les comptes rendus sont disponibles en ligne sur le site du ministère de l'Ecologie[9]),
- Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN, les comptes rendus sont également disponibles en ligne[10]),
- Groupe de Travail déchets radioactifs TFA (Très Faible Activité) du HCTISN,
- Commission Nationale d'aide dans le domaine Radioactif (CNAR),
- Commission Nationale d'Aide Déchets, Sols, Production et Consommation Durables de l'ADEME,
- Conseil National de la Mer et des littoraux,
- Conseil Maritime de Façade Manche Mer du Nord,
- Réunions post-Notre-Dame de l'Agence Régionale de Santé,
- Comité de suivi du plan plomb de la Ville de Paris,
- Comité pour la transparence et le dialogue Lubrizol.

Robin des Bois est membre du Conseil d'Administration de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et du Conseil d'Administration du COFRAC (Comité français d'accréditation).
Robin des Bois a participé à la CITES en août à Genève et à la Commission OSPAR pour la protection de l'Atlantique du Nord-Est à Dordrecht aux Pays-Bas en juin 2019 et au Comité Substances Radioactives d'Ospar à Paris en février 2020.

12/ Site internet et réseaux sociaux

Toute nouvelle amélioration du site internet www.robindesbois.org était jusqu'alors bloquée en raison de l'ancienneté des serveurs, l'hébergeur refusant une migration vers des outils plus performants en raison du poids du site. Considérant qu'il était hors de question de réduire le contenu, un informaticien a été mandaté en septembre 2019 pour organiser le transfert vers un nouveau prestataire. L'opération a été précipitée par une attaque informatique en règle du site quelques heures après la publication du dossier « Lubrizol dans le Monde » le 10 décembre 2019. Les dizaines de milliers de connections en provenance du continent américain en quelques minutes ont fait « tomber » le serveur et le site n'a pu être convenablement rétabli avec l'intégralité de son contenu que plusieurs jours après. Le transfert définitif et complet a eu lieu en janvier 2020. www.robindesbois.org est dorénavant plus rapide et il est possible de réaliser un don ou une adhésion depuis le bandeau sans passer par l'échoppe. D'autres améliorations sont maintenant programmées notamment sur le moteur de recherches.
La fréquentation du site a atteint 150.000 visites au mois de janvier 2020 selon l'hébergeur OVH (soit 4800 visites/jour) avec 700.000 pages vues sur ce mois. Les connections principales ont lieu depuis la France, l'Europe, les États-Unis d'Amérique, la Chine et l'Afrique. Ces consultations en provenance de l'international s'expliquent par la disponibilité des versions anglaises des bulletins « A la Casse » et « A la Trace ».

13/ Ressources humaines

Au 31 décembre 2019, il y avait 8 salariés dont 5 à temps complet, cinq femmes et trois hommes. Pour la veille « A la Trace » dans les pays hispanophones et lusophones, une collaboratrice rémunérée par la Fondation Franz Weber travaille depuis Barcelone 2 jours par semaine et ce depuis 3 ans.
En 2019, l'association a accueilli 5 stagiaires d'universités américaines pour deux mois chacun. Deux stagiaires françaises sont également venues soutenir les campagnes, une ancienne bénévole de Sciences Po Paris et une juriste

[9] https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/conseil-superieur-prevention-des-risques-technologiques-csprt#e2
[10] http://www.hctisn.fr/article.php3?id_article=21

qui est par la suite devenue salariée à temps partiel et devrait rejoindre l'équipe à temps complet fin 2020 à la fin de ses études de droit.
L'association est soutenue par un réseau de sympathisants et par des bénévoles qui contribuent selon leurs disponibilités et leurs compétences (juridique, technique …) aux campagnes.
Un poste est à pourvoir suite au départ programmé d'une salariée fin février 2020.

Rapport financier et prévisionnel

Une nouvelle procédure a été mise en place avec le cabinet d'experts comptables qui réalise le bilan financier afin qu'il saisisse l'intégralité des pièces comptables au fur et à mesure de l'année et dresse les déclarations de TVA trimestrielle. Le bilan financier 2019 est en cours de réalisation par ce cabinet.

Une synthèse provisoire est en Annexe 2.

Les dettes au 31/12/19 sont d'environ 60.000 € dont environ 15.000 € de dette de provision pour des congés payés à prendre et 5000 € de charges associées, 18.000 € de dettes à une personne privée (soit 10.000 € de moins que fin 2018), 6400 € de dette de loyer (soit 2 mois) et les charges sociales et salaires de décembre 2019 qui ont été débitées début janvier 2020. Une vigilance particulière sera apportée en 2020 pour que les deux dirigeants s'astreignent à partir plus souvent en congés payés. La diminution de l'emprunt envers la personne privée se poursuivra avec son accord au même rythme.

<u>Recettes</u>
Les adhésions et dons de particuliers sont en augmentation de 8500 € (total d'environ 38.000 €). Les dons versés par des acquéreurs de tableaux du peintre Jac Martin-Ferrière sur proposition de l'experte qui réalise le catalogue raisonné ont été de 9600 €. Des dons dédiés au financement des contentieux relatifs aux projets éoliens offshore de Noirmoutier-Yeu ont été de 6700 € ; ils ont été intégralement reversés aux avocats.
La Fondation Brigitte Bardot a effectué deux dons d'un montant total de 14.400 € à Robin des Bois pour la réalisation du bulletin « A la Trace ». Cette contribution est en baisse car elle est réalisée après la publication de chaque numéro et seuls deux bulletins ont été publiés en 2019.
La Fondation Franz Weber a, pour ces mêmes bulletins « A la Trace », effectué un don de 25.000 € soit 5000€ de plus qu'en 2018.
En ce qui concerne la seule subvention dont Robin des Bois est attributaire, la convention pluriannuelle de 4 ans avec le ministère en charge de l'Écologie est arrivée à échéance en 2019 et un nouveau dossier pour les années 2020 à 2023 sur la base du même montant annuel de 95.000 € a été déposé en décembre 2019. Cette subvention est motivée par les actions de Robin des Bois dans le domaine des risques et des déchets, des sites pollués, du démantèlement des navires et du trafic illicite d'espèces menacées ou de leurs parties.
L'Agence Nationale de la Recherche a versé à l'association 16.568 € pour la poursuite de son travail sur les déchets post-ouragan Irma qui a touché Saint-Martin et Saint-Barthélemy en septembre 2017. Un versement supplémentaire de 6627 € est prévu en 2020.
Le conseil en environnement est stable (environ 70.000 €/an). Il consiste en la visite de sites de regroupement, de tri et de traitement de déchets du groupe Séché (cf. précédents rapports d'activités[11]). En 2019, le site Trédi Saint-Vulbas a été visité et de nombreux entretiens et rencontres au sujet du service d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles ont eu lieu. L'association a également échangé des informations avec le groupe Sita concernant l'économie circulaire, les risques d'incendie que les sites de collecte, tri et stockage des déchets et les déchets sur les territoires ultramarins.
Les recettes des salons sont en légère baisse (49.000 €). Robin des Bois a participé à 6 salons et foires sur l'environnement en 2019 (soit 4 de moins qu'en 2018) : Primevère à Lyon, Foire Ecobio à Colmar, Vivre Autrement, Zen et Marjolaine à Paris et en région parisienne. Sur ses stands, Robin des Bois présente ses actions et propose de l'huile de jojoba bio originaire de son biotope d'origine, l'Arizona (USA). Cette huile excellente pour la peau est le meilleur substitut végétal au spermaceti contenu dans la caboche (tête) des cachalots. Robin des Bois en fait la promotion depuis 1985. La certification biologique de l'huile de jojoba effectuée par Veritas France a été renouvelée en 2019. L'association propose également sur ses stands les livres qu'elle a écrit : l'Atlas du Business des Espèces

[11] https://robindesbois.org/robindesbois/

Menacées (2019, Arthaud), l'Atlas de la France Toxique (2016, Arthaud) et le Cargo de la Honte, l'Effroyable Odyssée du *Probo Koala* (Stock, 2010).
Les recettes de Vente par Correspondance[12] sont en augmentation de 4400 € (total de 18.300 € en 2019).
Pour l'Atlas du Business des Espèces Menacées, Robin des Bois a touché un total de 4000€ de droit d'auteurs, une partie ayant été versée en 2018 à la signature du contrat.
Les ventes d'ivoire végétal, substitut à l'ivoire animal, sont en baisse en raison des difficultés d'approvisionnement en figurines fabriquées dans le Jura.

Charges
Les charges d'achat d'huile de jojoba ont augmenté car deux commandes ont été payées en 2019 (une d'elle livrée en 2020) : 22.600 € contre 12.705 € en 2018.
Les frais de salons (location des stands, hébergement, transport, décoration) sont en baisse (-1300 € soit un total de 12.000 €).
Les frais de traduction sont également en baisse (-11.000 €) car le groupe Séché a pris à sa charge des frais de traduction du français vers l'anglais d' « A la Trace » dans le cadre de ses actions pour la biodiversité.
L'augmentation des prestations extérieures (12.000 € contre 6000 €) s'explique par le paiement des factures des avocats pour les recours contre les projets d'usines éoliennes offshore entre les îles de Noirmoutier et d'Yeu.
Les frais de conventions internationales s'élèvent à 3700 €. Deux observateurs de Robin des Bois ont participé à la CITES - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - au mois d'août 2019 à Genève. La Fondation Franz Weber a pris en charge les frais des chambres d'hôtel.
Les charges salariales sont en augmentation (+ 20.000 € soit 163.300 € en 2019) en raison d'un poste à temps partiel supplémentaire. Le salaire brut le plus élevé d'un temps complet est de 2000 € hors heures supplémentaires. Il est prévu dès que possible une augmentation de tous les salaires.
Les autres charges sont stables. Il s'agit principalement du loyer (44.100 €/an). La superficie des bureaux est de 125 m^2. Entre 5 et 9 personnes y travaillent de manière concomitante. De nombreux rayonnages sont occupés par des archives dont l'ancienneté fait partie des atouts de Robin des Bois.

15/ Élection du Conseil d'Administration

Les pouvoirs reçus au siège de l'association ont été comptabilisés durant l'Assemblée Générale.
Tous membres du Conseil d'Administration étaient candidats au renouvellement de leur mandat.

Au total 163 pouvoirs ont été reçus dont 17 nuls car non nominatifs.

Émilie Courtin (agent comptable, trésorière de Robin des Bois) : 21
François Gasnier (musicien professionnel, conseiller) : 7
Odile Malassis- de Bailleul (maquettiste, présidente) : 42
Charlotte Nithart (directrice de campagnes, secrétaire générale) : 36
Jean-Christophe Tymoczko (avocat, conseiller) : 9
Vera Weber (présidente de Fondation, conseillère) : 31

Il a été décidé à l'unanimité des adhérents présents et représentés de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration qui désignera en son sein les membres du bureau conformément aux statuts. Il est également proposé que le Conseil coopte à nouveau Jacky Bonnemains en tant que conseiller technique (voix consultative).

L'invitation précisait que chaque adhérent peut poser des questions ou donner des avis à l'occasion de l'Assemblée Générale soit physiquement pendant la réunion, soit par écrit avant la réunion. L'association a ainsi été destinataire de courriers de félicitations et d'encouragements à poursuivre ses actions.

Clôture

Le rapport moral 2019 et les perspectives de campagnes 2020, le rapport financier provisoire de 2019 et le prévisionnel de 2020 ont été approuvés à l'unanimité et l'Assemblée Générale a été levée à 17h45.

[12] http://robindesbois.org/echoppe/

Annexe 1

Bulletins, rapports et communiqués publiés en 2019

03/01/2019	*MSC Zoe*, une déroute de la soie
16/01/2019	De Franco à Trump : la saga thermonucléaire
24/01/2019	Un nouveau porte-conteneur indésirable
04/02/2019	2008-2018, transport maritime et fluvial de passagers : plus de 12.000 morts*
18/02/2019	Les vaches-poubelles*
28/02/2019	Déchets post-catastrophe : les inondations d'août 2018 au Kerala (Inde)
01/03/2019	« A la Casse » n°54, numéro spécial*
11/03/2019	Fessenheim. Après la fission, la fusion*
11/03/2019	*Grande America*, communiqué n°1.Sud Bretagne : *Grande America* en feu*
12/03/2019	*Grande America*, communiqué n°2. Naufrage du *Grande America**
15/03/2019	*Grande America*, communiqué n°3. Le *Grande America* sous les feux de la rampe*
15/03/2019	*Grande America*, communiqué n°4. *Grande America* : Grimaldi a pris trop d'acide*
18/03/2019	*Grande America*, communiqué n°5. *Grande America* : safety first*
18/03/2019	*Grande America*, communiqué n°6. Des « Grande » de Grimaldi en instance de départ et d'arrivée au Havre*
19/03/2019	*Grande America*, communiqué n°7. *Grande Amercia* – demande de levée de doute sur les sources radioactives scellées*
19/03/2019	Le Haut Comité Nucléaire dans la tourmente
21/03/2019	*Grande America*, communiqué n°8. *Grande America* : inventaire des matières dangereuses et autres*
25/03/2019	*Grande America*, communiqué n°9. Grimaldi Lines à Sète et à Marseille !*
26/03/2019	*Grande America*, communiqué n°10. La fuite du *Grande Nigeria**
27/03/2019	Déchets dans l'espace
15/04/2019	Shell nous garantit un avenir noir*
19/04/2019	Notre-Dame, communiqué n°1. Notre-Dame : un nouveau site pollué à Paris*
29/04/2019	Notre-Dame, communiqué n°2. Notre-Dame de plomb*
30/04/2019	Paris : une nouvelle crèche polluée au trichloroéthylène
30/04/2019	Marée noire à cause de la bauxite*
15/05/2019	*Grande America*, communiqué n°11. Nouvel incendie sur un « Grande » de Grimaldi Lines*
29/05/2019	Les porte-conteneurs sont des bombes*
05/06/2019	Le Concorde, communiqué n°1. La gestion hasardeuse des déchets du Concorde
11/06/2019	« A la Casse » n°55, entre ça va pire et ça va mieux*
13/06/2019	Le naufrage de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer)
18/06/2019	Le Concorde, communiqué n°2. Le Concorde 19 ans après
09/07/2019	Incendie d'Achères Seveso seuil haut : Paris lave plus sale
11/07/2019	Feux d'artifice : il suffira d'une étincelle
02/08/2019	« A la Casse » n°56, le mondial de la démolition des navires*
05/08/2019	« A la Trace » n°23, le bulletin de la défaunation*
05/08/2019	Notre-Dame, communiqué n°3. Paris Plomb*
14/08/2019	Notre-Dame, communiqué n°4*
16/08/2019	CITES CoP18, communiqué n°1. La bourse du vivant*
22/08/2019	CITES CoP18, communiqué n°2. Girafes : la CITES prend de la hauteur*
23/08/2019	L'urgence d'une convention internationale pour la protection des forêts
25/08/2019	CITES CoP18, communiqué n°3. Concombres de mer : la CITES s'intéresse aux sans-grades*
26/08/2019	CITES CoP18, communiqué n°4. L'Europe remettra-t-elle les éléphanteaux derrière les barreaux ?
26/08/2019	Notre-Dame, communiqué n°5*
27/08/2019	Notre-Dame, communiqué n°6. Une rentrée sertie de plomb*
27/08/2019	CITES CoP18, communiqué n°5. Vers la fin du commerce international d'éléphants vivants*
28/08/2019	CITES CoP18, communiqué n°6. Positif !
30/08/2019	Notre-Dame, communiqué n°7*
02/09/2019	Notre-Dame, communiqué n°8. Le scandale de la SEGPA Jacques Prévert rue du Pont de Lodi,

	Paris 6ème arrondissement*
02/09/2019	Les vieux ferries exportés en fin de vie sous les tropiques continuent de tuer en routine des dizaines de passagers*
04/09/2019	Notre-Dame, communiqué n°9. Le plomb s'incruste*
23/09/2019	L'Atlas du Business des Espèces Menacées. A paraître le 9 octobre 2019
30/09/2019	Lubrizol, communiqué n°1. Comment le secret s'est abattu sur les usines Seveso
02/10/2019	Lubrizol, communiqué n°2
03/10/2019	Lubrizol, comptoir d'informations (dernière mise à jour le 27 janvier 2020)
04/10/2019	Lubrizol, communiqué n°3
07/10/2019	Lubrizol, communiqué n°4
09/10/2019	L'Atlas du Business des Espèces Menacées
11/10/2019	Lubrizol, communiqué n°5
12/10/2019	Lubrizol, communiqué n°6. Un comité de transparence ou un comité de défense de Lubrizol ?
14/10/2019	Echouement en Corse
18/10/2019	Notre-Dame, communiqué n°10. Notre-Dame de Paris, une rafale de plomb*
22/10/2019	Lubrizol, communiqué n°7
25/10/2019	Commerce d'éléphanteaux : passage en force avant fermeture du marché*
30/10/2019	Halloween en mer*
05/11/2019	Loi économie circulaire, communiqué n°1. Ubu TEX
13/11/2019	« A la Trace » n°24, le bulletin de la défaunation*
27/11/2019	« A la Casse » n°57, le mondial de la démolition des navires*
29/11/2019	Midia, Roumanie. Noyade de plus de 14.000 moutons
03/12/2019	Loi économie circulaire. Courriel envoyé aux député(e)s avant l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi
04/12/2019	Lubrizol, communiqué n°8. Lubrizol, les nausées abondent
10/12/2019	Lubrizol dans le monde. Sites de production, accidents et pollutions*
11/12/2019	20 ans après le naufrage de l'Erika
12/12/2019	Un port refuge pour le nitrate d'ammonium
19/12/2019	Brésil : la marée noire anonyme
20/12/2019	Des étrennes pour Carambar

Bulletins, rapports et communiqués publiés du 1/01/20 au 28/01/20

09/01/2020	« A la Trace » n°25, le bulletin de la défaunation*
21/01/2020	Remèdes anti-ordures
05/02/2020	Balafres sur la Seine normande
07/02/2020	Notre-Dame, communiqué n°11. Le boulet du plomb
11/02/2020	L'Asie c'est fini
13/02/2020	Punaises de lit (*Cimex lectularius*)
24/02/2020	« A la Casse » n°58, le mondial de la démolition des navires*
24/02/2020	Fessenheim. Après la fission, la fusion – n°2

* publication traduite en anglais

Annexe 2

	Prévisionnel 2020	Bilan provisoire 2019	Bilan définitif 2018	Bilan provisoire 2018 présenté en AG le 23 fev 2019
ACTIF				
Actif immobilisé net			17 855	
Actif circulant			34 268	
Total actif			52 123	
PASSIF				
Fonds propres			-16 061	
Dettes	50 000	60 000	68 184	80 000
Total passif			52 123	

RECETTES				
Adhésions et dons	45 000	38 135	29 615	30 650
Dons tableaux Martin-Ferrière	15 000	9 600	6 700	6 700
Dons Yeu	1 000	6 765		
Dons A la Trace Fondation Brigitte Bardot	28 800	14 400	28 800	28 800
Dons A la Trace Fondation Franz Weber	25 000	25 000	20 000	20 000
Dons Recyvalor	0	0	8 929	8 929
(Total dons et adh)	*114 800*	*93 900*	*94 044*	*95 079*
Subvention ministère de l'écologie	95 000	95 000	95 000	95 000
Financement Agence Nationale de la Recherche	6 627	16 568	6 627	6 627
Conseils en environnement	70 000	69 000	71 000	72 000
Ventes de jojoba Salons	50 000	49 000	50 701	51 000
Ventes jojoba VPC dont site internet	20 000	18 300	13 884	13 300
Ventes ivoire végétal et divers salons et vpc	0	50	1 267	1 200
Vente livres salons et vpc	1 500	1 452	613	610
Droit d'auteur	0	2 340	813	2 000
Aide à l'emploi	0	0	0	0
Frais avancés dont port pour la VPC	1 300	1 460	1 387	1 300
Remboursements de frais			3 208	
Autres produits			0	
TOTAL PRODUITS	**358 227**	**347 070**	**338 544**	**338 116**

CHARGES				
Achats jojoba, flacons, flaconnage, étiquettes, ivoire végétal	14 000	22 600	12 705	16 000
Achat de livres (Atlas et *Probo Koala*)	1 000	534	535	840
Variation stocks		3 000	2 214	4 000
Location bureaux et archivages	45 000	44 100	39 687	40 000
Frais de mission	14 000	12 000	13 811	12 000
Frais salons dont location de stands	12 000	12 000	13 353	14 000
Poste, tel, banques, assurances	16 000	16 000	16 087	16 000
Documentation/illustration/déco stands	7 000	5 400	7 419	9 500
Équipements et fournitures	7 000	7 100	7 638	6 300

Traduction	10 000	0	10 718	10 700
Prestations services extérieurs	6 000	12 000	7 044	6 000
TPE (appareil CB)	430	430	451	550
Frais conventions internationales	1 500	3 700	645	2 500
Frais site internet	1 000	2 000	2 085	2 500
Impôts et taxes	2 000	1 080	1 719	3 890
Salaires	170 000	163 323	143 948	143 000
Charges sociales	40 000	35 948	37 107	38 000
Amortissements et provisions			1 215	
Autres charges		394	499	
TOTAL CHARGES	**346 930**	**341 609**	**318 880**	**325 780**
Résultat exceptionnel			1 783	

Résultat Net comptable	11 297	5 461	**21 451**	**12 336**

Inconnu en l'état